

CHARTRE « CONNAÎTRE SA TENSION »

Pour permettre à l'usager de connaître sa tension dans l'officine, la pharmacie partenaire doit respecter 7 engagements :

- 1 Proposer la mesure de la tension en utilisant :
 - l' **AUTOTEST DE LA TENSION**
 - un tensiomètre automatique
- 2 **S'engager** à mettre à disposition gratuitement un tensiomètre automatique de bras, avec un brassard adapté à la taille du bras, à la demande d'un usager voulant réaliser un autotest de la tension.
- 3 **Aider** l'usager à utiliser gratuitement l' **AUTOTEST DE LA TENSION**
- 4 **Mettre à disposition** de l'usager un espace dédié dans l'officine permettant la mesure de tension dans un environnement calme et respectant la confidentialité.
- 5 **Permettre** à l'usager de mesurer sa tension en position assise, sans croiser les jambes, avec le tensiomètre posé sur une table à hauteur standard.
- 6 **Aider** l'usager à comprendre et à appliquer le conseil obtenu selon son résultat, s'il en exprime la demande.
- 7 **Conseiller** l'achat d'un tensiomètre automatique au bras pour l'usage de l'automesure.

Pr Xavier Girerd
Président de la Fondation
de Recherche sur l'Hypertension Artérielle



Le pharmacien

Signature :